

Thématique : ASE PJJ Jeunes sous main de justice

Réussir Sa Sortie : R2S

AP1-041-EXP

Note de restitution finale remise par La Mission Locale  
des Ulis porteur du projet  
au Fonds d'expérimentation pour la Jeunesse  
dans le cadre de l'appel à projets lancé en Avril 2009  
par le Ministère en charge de la Jeunesse

Juillet 2011



Ce projet a été financé par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°1 lancé en avril 2009 par le Ministère en charge de la jeunesse.

Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative  
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative  
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse  
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13  
Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter sur le site [www.experimentationsociale.fr](http://www.experimentationsociale.fr) le rapport d'évaluation finale remis au FEJ par l'évaluateur du projet.



**FICHE SYNTHETIQUE SUR LE PROJET**

Cette fiche doit tenir en **une seule page** et être remplie en utilisant le cadre suivant.

<b>THEMATIQUE</b>	
<b>Numéro du projet AP1 041 EXP</b>	
<b>LE DISPOSITIF EXPERIMENTE</b>	
<b>Titre : Réussir Sa Sortie : R2S</b>	
<b>Objectifs initiaux :</b> ✓ Favoriser l'accès à l'emploi (ou à la formation) et de lutter contre la récidive des jeunes incarcérés par leur prise en charge globale, quotidienne et pluridisciplinaire. ✓ Eviter la scission « dedans/dehors » avec la prise en charge d'un groupe ayant une histoire commune. ✓ Allier dynamique de groupe et prise en charge individuelle.(point commun : passage à l'acte et détention)	
<b>Public(s) cible(s) :</b> Le dispositif a concerné 72 jeunes comme prévu, essonnien, âgés de 18 à 25 ans, condamnés, incarcérés à la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis, ayant une mesure de justice à l'extérieur et étant en situation régulière permettant de travailler sur le territoire Français. Répartis en 6 groupes de 12 personnes allant de novembre 2009 à février 2011.	
<b>Descriptif synthétique du dispositif expérimenté</b> Projet proposant une prise en charge à temps plein qui commence dès la détention et qui se poursuit à l'extérieur, assurée par 3 organismes prestataires. Ce projet se découpe en 3 phases (1 en détention et 2 à l'extérieur) <u>Phase 1</u> : (d'une durée de 6 semaines). Elle est fixe et propose aux 12 jeunes de chaque session les mêmes prestations en collectif et en individuel. L'objectif de cette phase est de préparer la sortie de détention et la suite du parcours sur plusieurs plans. C'est un diagnostic partagé (bilan). La prise en charge est régulière et intense mais pas à temps plein pour cette phase <u>Le SAS de deux semaines</u> , obligatoire pour tous. Il constitue une étape permettant une transition entre la détention et la sortie. Il permet également d'être un espace de socialisation avant l'orientation sur les phases 2 et/ou 3 La 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> phase sont modulables et elles ont un temps limité mais n'ont pas de temps minimum. <u>Phase 2</u> : (6 semaines) le jeune orienté sur cette phase travaille son projet professionnel par des actions communes et individuelles A l'issue de la définition de projet, le jeune se dirige en formation (selon la voie envisagée) ou en phase 3. <u>Phase 3</u> : elle consiste en une « Remise à niveau, en parallèle de la Mise à l'emploi ». Cette phase dure 8,5 semaines maximum. Suivi renforcé par les conseillers Mission Locale qui sont les fils rouge du suivi et accompagnement par le SPIP	
<b>Territoire(s) d'expérimentation :</b> Les territoires relevant des 10 Missions Locales de l'Essonne donc le département de l'Essonne.	
<b>Valeur ajoutée du dispositif expérimenté:</b> Le dispositif apporte une réponse adaptée à la situation du jeune permettant une transition vers le droit commun. Un travail partenarial renforcé et constant avec une sélection et un suivi communs.	
<b>Partenaires techniques opérationnels :</b> 1) Le SPIP de l'Essonne 2) La Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis	
<b>Partenaires financiers (avec montant):</b> DIRECCTE(100 000)-Politique de la Ville (20 000) Etat (11 310)Ministère de la Justice (4012)- Conseil Régional (2 704) Conseil Général(2 580).	
<b>Durée de l'expérimentation :</b> <b>Durée initiale:</b> 28 mois (avec évaluation) <b>Durée effective :</b> 28 mois (avec évaluation)	
<b>LE PORTEUR DU PROJET</b>	
<b>Nom de la structure : Mission Locale des Ulis</b> <b>Type de structure :</b> Association	
<b>L'ÉVALUATEUR DU PROJET</b>	
<b>Nom de la structure : CREDOC</b> <b>Type de structure :</b> structure privée	

## Introduction :

*Les Missions Locales (ML) de l'Essonne et les institutions judiciaires travaillent ensemble depuis de nombreuses années.*

*La Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis (MAFM) est la plus grande d'Europe, on peut y dénombrer environ 4000 détenus dont 40% des entrants sont âgés entre 16 et 25 ans. Les jeunes Essonniens représentent environ 15% des jeunes entrants, soit une arrivée de 30 à 40 jeunes essonniens en moyenne par mois.*

*En 2007, la mise en place du Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale Sous Main de Justice (CIVIS SMJ) sur le territoire de l'Essonne, piloté par le Préfet égalité aux chances, a renforcé le partenariat et la coopération des différents services. Le CIVIS SMJ permet également d'apporter aux jeunes ressortissants de l'Essonne et étant placés sous main de justice, un accompagnement renforcé permettant d'être au plus près des problématiques traversées par cette population.*

*Les deux secteurs, insertion socioprofessionnelle et justice, ont appris à parler un langage commun.*

*Le département de l'Essonne compte **10 Missions Locales** et 20 antennes.*

*Chaque Mission Locale Essonnienne a nommé, au minimum, un conseiller en insertion sociale et professionnelle **référént Justice**, habilité à intervenir à la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis.*

*Pour faciliter les interventions des missions locales, notamment en maison d'arrêt, 2 postes de coordination (régional/départemental) ont été mis en place*

*Après deux ans de collaboration intensive, les missions locales et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) se sont accordés pour travailler ensemble à la mise en œuvre d'un projet spécifique et adapté au plus près des besoins du public bénéficiaire.*

*Il a souvent été constaté que la proposition de parcours dès la détention vers le droit commun est compliquée à mettre en place du fait du décalage entre le temps de la détention et le temps du marché du travail. En effet, le marché du travail demande d'être réactif et disponible alors que la détention ne permet pas une disponibilité immédiate.*

*De plus, le parcours du jeune SMJ est souvent compliqué et, pour la plupart, il n'est pas évident d'enclencher après la sortie de prison sur un dispositif d'insertion « classique ».*

*Avec une proposition de projet tel que Réussir Sa Sortie (R2S) nous souhaitons, avec une analyse commune (Mission Locale et SPIP), proposer des parcours spécifiques plus adaptés aux besoins de cette population cible, tout en s'adaptant aux critères des Juges d'Application des Peines (JAP) et à la politique pénale du Parquet*

*La mission commune est de permettre à la personne purgeant une peine de prison (privative de liberté) **d'accéder au dispositif de droit commun** tout en proposant une phase de transition.*

*Une Personne Placée Sous Main de Justice (PPSMJ) pouvant finir sa peine en aménagement pour débiter un parcours d'insertion a la possibilité d'avoir une réelle phase de transition constructive entre le « dedans » et le « dehors ». Les aménagements de peines permettent un passage progressif du milieu fermé vers la réintégration dans la société. Il en est de même pour une PPSMJ avec qui on prépare la sortie, le dispositif R2S permet une continuité dans l'accompagnement intensif.*

*Nous voulions **éviter la scission « dedans/dehors »** avec la prise en charge d'un groupe de jeunes qui ont un point commun dans leur histoire : le passage à l'acte et la détention.*

*Une prise en charge spécifique a le mérite d'éviter cette scission dedans/dehors et de préparer cette insertion de droit commun en essayant d'enlever le maximum de freins en amont. A la sortie de détention, nombreux sont les jeunes qui ont besoin d'un temps de décompression, de réadaptation et d'accompagnement spécifique vers l'emploi, la formation,...*

*Le projet « Réussir Sa Sortie » (R2S), correspond à la conjonction des objectifs d'insertion et de prévention de récidive mais son originalité réside dans l'articulation du dedans/dehors grâce au fil conducteur du projet.*

*C'est un programme « sur mesure » alliant dynamique de groupe et prise en charge individuelle. Il s'agit **d'adapter le parcours du jeune à ses besoins individuels**, à l'intérieur du cadre collectif.*

*C'est un travail partenarial où chaque intervenant doit s'efforcer de parler un langage commun afin d'optimiser les interventions auprès du jeune. Le **travail pluridisciplinaire** mis en place dans le dispositif est important car il permet la cohérence des prises en charge par les différents professionnels.*

*R2S a commencé en novembre 2009 et s'est terminé en février 2011 dans sa partie expérimentale. L'évaluation sera rendue en février 2012.*

***Cette démarche s'inscrit dans un objectif de resocialisation d'un citoyen empêché.***

## I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

- 
- A.Objectifs de l'expérimentation

**Favoriser l'accès à l'emploi ou à la formation** par la prise en charge globale de jeunes incarcérés par des temps de groupe et individuel en détention et à leur sortie pour éviter ainsi la scission « dedans/dehors » permettant de **lutter contre la récidive.**

- Amorcer le projet professionnel par le biais d'un bilan psychosocial
- Travailler le Projet Professionnel par des actions communes et individuelles.
- Continuer le suivi de ce groupe jusqu'à l'accès à une solution d'insertion via la méthode IOD ou une recherche classique.
  
- B.Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation par l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)

### 1. Public visé :

✓ Jeunes essonniens, âgés de 18 à 25 ans, condamnés aménageables ou en fin d'incarcération, incarcérés à la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis, ayant une mesure de justice à l'extérieur (aménagement de peine ou Sursis Mise à l'Epreuve (SME)) et étant en situation régulière permettant de travailler sur le territoire Français  
Jeunes sans autre projet d'insertion en cours ayant le souhait de travailler et d'être accompagné à temps plein.

✓ 72 jeunes étaient prévus pour participer au projet.

✓ 72 jeunes se sont répartis en 6 groupes de 12 personnes pour participer à R2S en tant que bénéficiaires.

Le groupe témoin, constitué de 72 autres jeunes, est interrogé par le CREDOC dans le cadre de l'évaluation du dispositif.

✓ Pour sélectionner et constituer les groupes de R2S, 147 jeunes ont été rencontrés, 86 ont été présentés au Juge d'Application des peines et au Parquet et 72 ont été retenus.

### 2. Bénéficiaires directs :

#### Statistiques descriptives

✓ Le système d'information mis en place permettant d'identifier les bénéficiaires correspond à un tableau de bord créé sous un fichier Excel. Des tableaux complémentaires créés par nos soins ont également été mis en place afin de centraliser les informations et simplifier l'étude des chiffres.

De plus, les conseillers ML peuvent, sur le logiciel Parcours 3 (P3), les retrouver par le biais d'une requête mise en place. Ils remplissent une fiche mensuelle de parcours par jeune à destination du CREDOC.

✓ Parmi les 72 bénéficiaires de R2S :

- L'âge moyen des participants est de 22 ans.
- Un jeune sur quatre a un ou des enfants.
- **43 sont de niveau V bis, 15 de niveau VI et 14 de niveau V.** La scolarisation a toujours été effectuée en France pour 85% des jeunes de R2S. Un jeune sur deux est sans diplôme et un sur quatre a un CAP ou BEP (généralement CAP).
- 9 jeunes sur 10 déclarent avoir déjà travaillé avant la détention.
- **70 ont déjà été condamnés une fois** par la justice mais 23 jeunes étaient primaires à l'incarcération. 49 jeunes avaient déjà été en prison soit **un taux de récidive entraînant une incarcération de 68%.**

**Restitution finale du porteur de projet**  
**Annexe 1 - Public visé par l'expérimentation - Bénéficiaires**

	nombre de bénéficiaires prévu	2009		2010		2011	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Bénéficiaires effectivement touchés par l'action</b>							
<b>1. Jeunes</b>							
<b>Âges</b>							
10-12 ans							
13-14 ans							
15-16 ans							
17-18 ans	72	0	0%	0	0%		
19-20 ans		1	8,33%	14	23,33%		
21-22 ans		7	58,33%	24	40%		
23-25 ans		4	33,33%	22	36,66%		
Autres (préciser)							
<b>Situation</b>							
Collégiens							
Lycéens en LEGT							
Lycéens en lycée professionnel							
Apprentissage							
Étudiants							
Demandeurs d'emploi	72	12	16,66%	60	83,33%		
Activité professionnelle							
Autre (préciser)							
<b>Niveau d'études</b>							
Niveau VI	72	3	25%	12	20%		
Niveau V		3	25%	11	18,33%		
Niveau IV							
Niveau III							
Niveau III							
Niveau I							
Autre (préciser) Niveau V bis		6	50%	37	61,66%		
<b>Origine géographique</b>							
Ville - zone politique de la ville	72	8	66,66%	36	60%		
Ville - hors zone politique de la ville		4	33,33%	21	35%		
Zone rurale				1	1,67%		
Autre : gens du voyage				2	3,33%		
<b>Genre</b>							
Fille							
Garçon	72	12	16,66%	60	83,33%		
<b>2. Adultes : Pas d'adulte dans l'action</b>							

## 2.2. Analyse qualitative

✓ 72 jeunes ont pu bénéficier de l'expérimentation comme prévu. L'objectif quantitatif a été atteint.

Avant chaque nouvelle session, les conseillers mission locale et les CIP sont avertis par la coordination départementale pour qu'ils orientent les jeunes. Les volontaires sont ensuite reçus pour sélection par une personne de la mission locale (conseiller référent ou coordination) et par une personne du SPIP (CIP Milieu Fermé ou CIP Milieu Ouvert). Lors de ces entretiens sont examinés la motivation et la faisabilité du projet. Une commission, réunissant la coordination mission locale (régionale et départementale), les 3 CIP référents et une chef de service du SPIP, examine et sélectionne les candidats.

Les candidatures des personnes sélectionnées par la ML/SPIP sont ensuite transmises aux JAP et au parquet pour épuration du casier judiciaire et avis pour participation au projet. Ainsi, 147 personnes répondant aux critères généraux, ont été reçus en entretien de sélection. 85 ont été présélectionnées et présentées aux JAP et au Parquet et 72 jeunes ont été retenus par la ML, le SPIP, les JAP/ Parquet et ont intégré les 6 sessions du projet.

Si les sessions ont été complètes, il est à noter que le recrutement est une des étapes du dispositif qui devra être retravaillé au vu de l'ampleur et de l'énergie qu'elle a demandé. Premièrement, le nombre de jeunes essonniens répondant en tout point aux critères n'est pas d'un volume important (délais légaux pour les aménagements de peine, situation administrative, situations pénales changeantes, motivation ...) Deuxièmement, les JAP et le Parquet s'avèrent très exigeants sur la situation pénale et la vie en détention, ce qui provoque parfois de l'autocensure ou de la résignation sur la présentation de certaines personnes sur R2S.

✓ Le dispositif n'a pas attiré un public aux caractéristiques différentes de celui que l'on attendait initialement n'ayant pas d'attentes spécifiques.

Une étude avait montré que sur les 17 000 jeunes détenus de 18 à 25 ans en 2008, condamnés ou prévenus, plus de la moitié ne possède aucun diplôme et pour les autres la plupart ont acquis un diplôme de niveau V.

Il est démontré qu'aux « bas niveaux de qualification » s'ajoutent souvent diverses difficultés sociales, familiales, de santé ou d'environnement social.

Le public participant à R2S n'avait pas qu'une problématique judiciaire à travailler et les niveaux scolaires étaient ceux imaginés.

✓ Les outils de repérages des jeunes étaient les suivants :

- Signalements des conseillers Missions Locales et des CIP du SPIP suite aux informations de la coordination Mission Locale.

- En parallèle, il y avait un repérage par la coordination départementale des jeunes suivis mission locale qui pouvaient correspondre.

- La liste des entrants à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, essonniens et âgés entre 18 et 25 ans était établie par le secrétariat de la coordination ML afin de croiser les données et repérer les éventuels jeunes non signalés.

- Les jeunes ont également beaucoup écrit soit pour se signaler soit en plus du signalement fait par le professionnel.

✓ L'expérimentation a permis de développer la spécificité des signalements et l'échange entre les professionnels. De plus, cela nous a permis d'appréhender au mieux la population des jeunes essonniens incarcérés car tous les jeunes entrants de l'Essonne étaient regardés de près pour savoir s'ils correspondaient aux critères de sélection et si R2S pouvait répondre à leurs attentes.

✓ L'expérimentation a permis d'avoir dès la détention une approche pédagogique plus globale notamment par les temps de groupe proposés. Ainsi, des problématiques ont pu être repérées et approfondies plus rapidement que lors d'une prise en charge classique.

Réfléchir ensemble sur la construction de ce dispositif et travailler en partenariat sur cette action nous a permis de nous remettre en question dans les prises en charges proposées par rapport à la spécificité du public reçu.

Une réflexion a été menée lors du dispositif sur le profil de ces jeunes nous donnant des indications sur leur fonctionnement. Cela a pu améliorer l'accompagnement proposé.

### 3. Bénéficiaires indirects :

✓ La communication a été dense pour mobiliser tous les acteurs du dispositif. Des réunions de préparation, de communication, de sensibilisation au dispositif ont pu avoir lieu en amont, pendant et à l'issue du projet pour obtenir une transparence sur le travail mené. Ceci a permis que chacun puisse mieux s'identifier dans ces missions et à développer le partenariat.

✓ Pour les Missions Locales, cela a permis d'étayer le conseiller dans son suivi auprès du jeune, de pouvoir proposer une action concrète répondant aux exigences de la justice contrairement parfois aux dispositifs de droit commun.

Les conseillers missions locales référent justice des 10 missions locales du département ont pu accompagner au mieux et de façon renforcée les jeunes pour qui, initialement, les solutions d'insertions étaient difficiles à mettre en place. Les conseillers ont pu trouver un outil d'orientation, comme dans leur structure, afin de pouvoir dégager du temps pour leurs autres suivis qui ne correspondaient pas aux critères de R2S.

Cela a permis de développer la fonction du pôle mission locale basé à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, permettant à cette antenne d'avoir des outils de travail se rapprochant du droit commun.

✓ Pour le SPIP, le projet R2S a favorisé la mise en place de la politique du service quant au développement des aménagements de peine.

✓ Pour la détention, le côté expérimental de l'action a pu parfois soulager la détention par la proposition d'une activité à un groupe lors de plusieurs temps. Les jeunes étaient ainsi occupés ce qui est important en détention. De plus, cela a permis, lorsque les aménagements de peine étaient accordés, de libérer des places au bout des 6 semaines, durée initiale de la phase 1.

Cependant, bien que beaucoup de bénéfices secondaires ont pu découler de l'expérimentation cela s'est surtout retrouvé après la mise en place. Une expérimentation demande dans un premier lieu beaucoup d'énergie et d'organisation pour tous les acteurs du dispositif. On a pu mesurer tous ces bénéfices au fur et à mesure de l'installation de l'action. Des difficultés sont encore à travailler mais le fait d'avoir une continuité dans le temps a favorisé la connaissance du dispositif par les professionnels et les bénéficiaires permettant une meilleure articulation.



## II. Déroulement de l'expérimentation

➤ Projet proposant une prise en charge qui commence dès la détention et qui se poursuit à l'extérieur, assurée par 3 organismes prestataires. Il s'agit d'éviter la scission « dedans/dehors » avec la prise en charge d'un groupe de jeunes qui ont un point commun dans leur histoire : le passage à l'acte et la détention. C'est un programme « sur mesure » alliant dynamique de groupe et prise en charge individuelle.

➤ Action se déroulant sur 6 mois : 1 phase en détention de 6 semaines et 2 phases à l'extérieur de 4 mois ½ à temps plein.

➤ Dispositif évalué par le CREDOC.

R2S a commencé en novembre 2009 et s'est terminé en février 2011 dans sa partie expérimentale. L'évaluation sera rendue en février 2012.

Le dispositif s'adresse à 72 jeunes essonnais, âgés de 18 à 25 ans, condamnés, incarcérés à la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis, ayant une mesure de justice à l'extérieur et étant en situation régulière permettant de travailler sur le territoire Français.

Les 72 jeunes se répartiront en 6 groupes de 12 personnes. Le groupe témoin, constitué de 72 autres jeunes, est interrogé par le CREDOC dans le cadre de l'évaluation du dispositif.

**La première phase**, (d'une durée de 6 semaines) se déroule en détention. Elle est fixe et propose aux 12 jeunes de chaque session les mêmes prestations en collectif et en individuel.

L'objectif de cette phase est de préparer la sortie détention et la suite du parcours sur plusieurs plans. Il s'agira de :

- ✓ Permettre à la personne de faire un état des lieux de sa situation sociale et professionnelle afin de définir une stratégie d'objectifs partagée, à partir de l'identification des freins à l'insertion : « **Diagnostic partagé** », (Association CRedy et ML).
- ✓ Permettre à la personne de comprendre les modalités de son suivi judiciaire, préparer les demandes d'aménagement de peine si nécessaire (1 temps collectif et entretiens individuels avec le SPIP)
- ✓ Permettre à la personne de mobiliser les ressources indispensables à la poursuite et à la réussite du projet grâce à l'accompagnement avec le conseiller mission locale (CIVIS, chèques mobilités), les interventions sur le budget (Finances et Pédagogie) et des interventions sur les sujets qui les intéressent (coordination ML). L'accompagnement est individuel tandis que les informations sont collectives.

Des temps collectifs ont été rajoutés suite à la demande des jeunes du premier groupe.

A l'issue de la première phase, si le juge d'application des peines (JAP) accepte sa demande d'aménagement de peine, le jeune pourra intégrer la phase 2 pour le SAS de 15 jours avant l'orientation en phase 2 approfondie ou en phase 3 de remise à niveau et recherche d'emploi.

L'aménagement de peine est une modalité d'exécution d'une peine d'emprisonnement permettant à la personne condamnée d'exercer sa peine à l'extérieur de la prison pour réaliser une activité dans le but de faciliter le retour à la vie libre et d'éviter ainsi la récidive.

**Le SAS de deux semaines**, obligatoire pour tous, il se déroule dans les locaux de l'EDI Repères. Il constitue une étape permettant une transition entre la détention et la sortie. Il permet également d'être un espace de socialisation avant l'orientation sur les phases 2 ou 3. Dans ce SAS il est proposé de mettre en place un planning des démarches à accomplir par le jeune et de le mettre en situation de travail concrète pour tester les capacités d'adaptation, le respect des règles,...

La 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> phase sont modulables quant au parcours et besoins énoncés par le jeune et repérés par le professionnel. Elles ont un temps limité mais n'ont pas de temps minimum.

**La deuxième phase** : le jeune orienté sur cette phase travaille son projet professionnel par des actions communes et individuelles : « **Stratégie de projet professionnel** », (Association CRedy) pendant 6 semaines maximum. 3 étapes dans cet accompagnement : Explorer, Valider le projet et Préparer les entretiens.

A l'issue de la définition de projet, le jeune se dirige en formation (selon la voie envisagée) ou en phase 3.

**La troisième phase** : elle consiste en une « **Remise à niveau, en parallèle de la Mise à l'emploi** », missions assurées respectivement par la Boutique Club Emploi et FREE Association. Cette phase dure 8,5 semaines maximum.

La « **Remise à niveau** » débute par une évaluation, utilise la préparation au code de la route comme outil pédagogique et vise à développer l'autonomie par l'acquisition des savoirs de base

La « **Mise à l'emploi par la méthode I.O.D** » a pour principes généraux :

- ✓ Donner une absolue priorité aux personnes en situation précaire
- ✓ Gommer les inégalités dans l'accès à l'emploi
- ✓ Obtenir des emplois durables

Cependant, la recherche d'emploi peut s'effectuer de façon traditionnelle en fonction du profil du jeune et de l'accompagnement le plus approprié à ses besoins.

Lors de ces phases les **interventions missions locales et SPIP sont fréquentes** pour assurer le parcours du jeune. Le conseiller Mission Locale référent justice est l'interlocuteur principal des organismes de formation et du SPIP. Le suivi mission locale continue jusqu'aux 25 ans révolus du jeune et le suivi judiciaire s'achève à la fin de la mesure.

- A. Actions mises en œuvre

Le dispositif expérimenté a entraîné, au fur et à mesure, un changement d'organisation et de pratiques professionnelles.

✓ Le changement d'organisation dû au dispositif se traduit par notamment la méthode de prise en charge habituelle. Un jeune incarcéré et qui ne fait pas parti du dispositif R2S peut être suivi par la mission locale et par le SPIP. Cependant, il sera suivi par forme d'entretiens individuels avec une proximité plus ou moins proche entre les professionnels et un suivi plus ou moins espacé en fonction des besoins et des possibilités.

Les entretiens individuels se déroulent principalement au RDC de chaque bâtiment de détention ce qui amène parfois à des temps d'attente importants entre toutes les autres demandes faites aux étages et aux priorités données au personnel de surveillance.

Avec le dispositif la prise en charge est quasi quotidienne se traduisant par des temps collectifs et le maintien et développement des entretiens individuels. De plus, l'action se déroulant à l'étage où sont les jeunes cela est censée limiter le temps d'attente.

La détention s'organise pour rassembler les jeunes participants dans le même bâtiment (dans une prise en charge quotidienne, c'est au conseiller de se déplacer sur tous les bâtiments nécessaires pour rencontrer les jeunes), au même étage sur une même aile avec des cellules rapprochées.

Ils sont regroupés à un étage où sont également les travailleurs, population plus mature et souvent plus âgée qui amène le calme en détention. Cette diversité permet de recentrer le groupe sur son intérêt commun et d'apaiser les rapports avec le reste de la détention. Une promenade par jour leur est proposée spécifiquement.

✓ Au niveau des pratiques professionnelles, la proposition de travail auprès des bénéficiaires étant différente entre le mélange du collectif et de l'individuel, elle l'est aussi pour les professionnels. Ces derniers reçoivent les jeunes en binôme (Coordination Mission Locale et CPIP du SPIP) lors de la sélection des groupes de R2S afin de pouvoir échanger au mieux sur leur point de vu respectif en fonction des missions spécifiques qui leurs sont attribuées.

De même que les ML et le SPIP sont amenés à recevoir le public ensemble, en plus de l'entretien de sélection, en fonction des différentes situations.

Les prescripteurs sont les conseillers Missions Locales et/ou les conseillers du SPIP, ce sont deux services avec deux approches différentes qui signalent les candidats potentiels. Les jeunes sont également une source de repérage par leur signalement par leurs écrits au pôle mission locale à la MAFM.

Le projet « Réussir Sa Sortie » (R2S), correspond à la conjonction des objectifs d'insertion et de prévention de récidive mais son originalité réside dans l'articulation du dedans/dehors grâce au fil conducteur du projet.

Le dispositif expérimenté permet la prise en charge régulière en détention et journalière à l'extérieur pendant 4 mois. Les phases 2 et 3 amenant petit à petit vers des dispositifs dits de droit commun.

Nombreuses **réunions préparatoires** ont du être mises en place afin d'une part penser le projet et d'autre part pour s'accorder avec les différents partenaires quant notamment aux objectifs, à l'organisation, aux possibilités envisagées, aux choix retenus, aux contraintes,... Ces temps de rencontre existaient avant le dispositif mais ils n'interrogeait pas la mise en commun de notre accompagnement.

- *Quels impacts la mise en œuvre du protocole d'évaluation et les relations avec l'évaluateur ont eu sur l'action concernée ?*

Les relations avec l'évaluateur et le porteur ont été optimum avec des échanges réguliers et une collaboration étroite. L'évaluation a permis même avant d'avoir les résultats finaux d'avoir des axes de réflexions sur le dispositif. La mise en place de tableau de bords a eu le mérite d'avoir des outils de suivis. Cependant, bien qu'intéressante cela a entraîné une charge de travail supplémentaire non négligeable.

L'évaluateur a eu également de nombreux échanges avec les professionnels de l'action.

Quant aux jeunes bénéficiaires cela a permis qu'ils puissent se sentir acteur dans la construction du dispositif et d'avoir un lieu où dire les choses sans avoir la crainte d'une répercussion négative.

Un groupe témoin a également été formé. Les jeunes du groupe témoin sont âgés de 18 à 25 ans, essonniens, incarcérés, condamnés aménageables, suivi par la Mission Locale et le SPIP.

La similitude entre le groupe de bénéficiaires et le groupe témoin est une condition indispensable à l'évaluation des effets du dispositif.

- *Si l'action a donné lieu ou non à des interactions avec le droit commun et selon quelles modalités ?*

L'action a donné lieu à des interactions avec le droit commun car l'objectif étant la réinsertion sociale et professionnelle via la formation ou l'emploi. Le dispositif a servi de transition vers ce droit commun, c'était un étayage afin d'avoir une insertion qui apportait les réponses adéquates aux problématiques rencontrées.

Les phases 1, 2 et 3 travaillaient vers cette immersion dans le droit commun.

Ainsi,

🚧 55 sont sortis de détention pour intégrer les phases extérieures de R2S. Les 72 ont bénéficié de la phase 1.

🚧 42 jeunes ont fait le SAS.

🚧 19 ont pu faire une exploration de projet où 4 jeunes ont effectué un stage.

🚧 44 ont intégré le module de remise à niveau et de préparation au code de la route.

🚧 46 ont participé à la phase correspondante à la recherche d'emploi.

🚧 **43 jeunes ont connu une situation d'emploi** dans le cadre du projet R2S (13 en CDI, 14 en CDD, 6 en intérim et 10 dont la nature du contrat n'est pas connue) ; **7 jeunes ont connu une période de formation** (dont certains ont également connu une période d'emploi). **Au total, 44 jeunes ont trouvé une solution d'insertion.**

**Restitution finale du porteur de projet**  
**Annexe 2 - Calendrier de déroulement de l'expérimentation - Actions mises en œuvre**

	Description synthétique de chaque action	Spécifique au caractère expérimental du projet (oui/non)	Durée en mois	Ressources humaines mobilisées		
				Effectifs	ETP	Type de personnel concerné (qualifications)
<b>1. Préparation du projet</b>	<i>Mai 2009 à Novembre 2009</i>					
Action n°1	Réunions Missions Locales	oui	9h			Conseillers, Directeurs et Coordination
Action n°2	Réunions avec le SPIP	oui	6h			Directeurs ML et SPIP, CPIP et Coordination
Action n°3	Réunion avec le Préfet EAC	oui	2h			Préfet, Directeurs ML et SPIP et Coordination
Action n°4	Réunion avec la détention	oui	4h			Directeur MAH et Coordination
Action n°5	Réunions avec les organismes de formation	oui	3h			Directeurs ML et organismes et Coordination
Action n°6	Réunion avec le CREDOC	oui	3h			Directeurs CREDOC et ML et Coordination
Action n°7	Réunions globales	oui	12h			ML, SPIP, Organismes et Coordination
Action n°8	Commission de sélection des jeunes (1 fois)	oui	4h			CPIP et Coordination
<b>2. Lancement de l'expérimentation</b>	<i>Novembre 2009 à Février 2011</i>		A l'unité			
Action n°1	Commission de sélection (6 commissions)	oui	4h			CPIP et Coordination
Action n°2	Réunions de régulation (15 réunions)	oui	3h			Conseillers ML , Directeur MLU, organismes et Coordination
Action n°3	Comité de Pilotage (3 fois)	oui	3h			Préfet EAC, Directeurs ML, SPIP, Conseillers ML SPIP, Juges, Parquet, Organismes, Coordination
Action n°4	Phase 1 (6 fois)	oui	6 semaines			OF: CREdy, conseillers ML, CPIP, et coordination
Action n°5	Phase 2 (6 fois)	oui	8 semaines			OF: CREdy, conseillers ML, CPIP, et coordination
Action n°6	Phase 3 (6 fois)	oui	8 semaines			OF: BCE et FREE Association, conseillers ML, CPIP, et coordination
Action n°7	Communication avec les services de l'Etat (3fois)	oui	3h			M. HIRSCH, M. le Préfet EAC, FEJ, Directeurs ML SPIP Coordination
<b>3. Achèvement de l'expérimentation</b>	<i>15-févr-11</i>					
Action n°1						
<b>4. Achèvement de l'évaluation</b>	<i>févr-12</i>					

## Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

### - B. Partenariats

#### 1. Partenaires opérationnels

Nom de la structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
<p>Les 9 autres Missions Locales du département :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nord Essonne</li> <li>- 3 Vallées</li> <li>- La Mive (Corbeil)</li> <li>- Val d'Yerres</li> <li>- Sud Essonne</li> <li>- Evry</li> <li>- Grigny</li> <li>- ViTaCité (Massy)</li> <li>- Val d'Orge</li> </ul>	<p>Identifier les jeunes potentiels relevant de leur territoire de compétence pouvant intégrer ce projet par les différents entretiens menés.</p> <p>Suivre ces jeunes pendant leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Préparer une synthèse d'accompagnement pour les jeunes « potentiels » afin d'étayer leur dossier pour le juge.</p> <p>Etre en lien constant avec tous les partenaires du projet.</p> <p>Participer aux différentes instances de régulation et de pilotage</p>
<p>Les 3 organismes de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CREdy</li> <li>- Boutique Club Emploi</li> <li>- FREE Association</li> </ul>	<p>Les trois organismes de formation avaient pour mission la prise en charge des groupes à différentes phases du dispositif et avec des objectifs différents mais complémentaires :</p> <p><u>CREdy</u> : Diagnostic partagé en milieu carcéral Elaboration d'une stratégie de projet professionnel Phase 1 et 2</p> <p><u>Boutique Club Emploi</u> : Remise à niveau des savoirs de base à visée professionnelle et préparation au code de la route Phase 3</p> <p><u>FREE Association</u> : Mise à l'emploi et intégration durable dans l'entreprise par la méthode I.O.D Phase 3</p>
Le SPIP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostiquer à l'arrivée des détenus les jeunes potentiels pouvant intégrer ce projet</li> <li>- Faire remonter les informations aux coordinatrices mission locale afin de faire le lien avec les conseillers mission locale référents justice</li> <li>- Préparer les dossiers pour les jeunes « potentiels » afin de les soumettre au juge (aménagement de peine ou fin de peine)</li> <li>- Suivre les jeunes en milieu ouvert pendant l'action si le jeune a une mesure ou un aménagement de peine accordé.</li> </ul>
La Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis	<p>Permettre la bonne réalisation de l'action par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>l'accès facilité à des locaux</li> <li>l'accès facilité aux jeunes</li> </ul> <p>Sensibiliser les équipes pour une meilleure organisation</p>
Le Tribunal d'Evry (JAP et Parquet)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Validation des jeunes présélectionnés pour participer et épuration du casier judiciaire.</li> <li>- Etude des demandes d'aménagement de peine</li> </ul>

## Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Les coordinatrices Missions Locales en poste à la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis coordonnent le projet et font le lien entre les différents interlocuteurs (SPIP/ML/Organismes de formation) sur toute la durée du dispositif.

Les Missions Locales s'occupent de l'insertion sociale et professionnelle dès la détention puis à l'extérieur et s'attachent à assurer les conditions matérielles de réalisation du projet. Elles sont le fil rouge du dispositif.

Le SPIP assure le montage du dossier d'aménagement de peine en détention, puis le suivi de la (ou des) mesures judiciaires en milieu ouvert, veillant ainsi au respect des obligations fixées aux bénéficiaires.

Les trois organismes de formation sélectionnés pour travailler au cœur du dispositif (CRedy, FREE Association et la Boutique Club emploi) prennent en charge le public bénéficiaire, dans leur partie respective. CRedy assure le diagnostic partagé lors de la première phase puis le SAS et l'exploration de projet en phase 2 ; la Boutique Club Emploi effectue une remise à niveau des savoirs de base en phase 3 et enfin, FREE Association s'attèle à la mise à l'emploi des jeunes et à leur intégration dans l'entreprise, également en phase 3.

Finances et Pédagogie intervient sur la première phase en détention lors de modules destinés à informer et à sensibiliser le public sur les thématiques de gestion du budget.

La maison d'arrêt s'assure des conditions pratiques de réalisation de la phase 1 en détention en facilitant le regroupement des détenus sur le même étage d'un seul bâtiment pour faciliter les différentes interventions et permettre la cohésion du groupe de bénéficiaires.

Le tribunal intervient en amont du démarrage d'une session en épurant le casier judiciaire du candidat. Il se prononce sur la demande d'aménagement de peine à l'issue de la première phase et assure le suivi de la mesure à l'extérieur, en lien avec le SPIP.

- *Les modalités de travail partenarial et mises en place et les outils communs créés :*

✓ *Création de différentes réunions avec les partenaires :*

- **Réunions de régulation** mensuelles ayant pour objet le suivi des jeunes et l'échange pédagogique sur leurs situations.
  - Outils créés : mail d'invitation avec ordre du jour, feuille d'émargement, bilan diagnostic individuel des jeunes, enfin suite à ces réunions un compte rendu était rédigé et envoyé à chaque partenaire.
- **Commissions de sélection** se sont déroulées avant chaque constitution des nouveaux groupes.
  - Outil créé : dossiers de présélection des jeunes (feuille d'accueil, d'activité, situation pénale et administrative,...)
- **Autres réunions techniques** : elles avaient pour objectif d'informer, de communiquer les informations aux différents partenaires et de trouver des solutions adaptées aux dysfonctionnements rencontrés.

- *Les difficultés éventuellement rencontrées et les solutions éventuellement apportées*

De nombreux ajustements et réorganisations, du point de vue du contenu de l'action mais surtout de ses conditions de réalisation ont été nécessaires ce qui a demandé de l'énergie et de la souplesse à tous les professionnels.

✓ En amont du démarrage de l'action, les partenaires de l'insertion et les partenaires judiciaires se sont rencontrés (dont JAP et parquet). Les modalités de collaboration ont été abordées à propos de la sélection des jeunes et de la procédure d'examen des demandes.

## Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Sur le premier point, le Tribunal, JAP et Parquet en tête, souhaitaient être destinataires d'une pré-liste de sélection afin de valider les candidatures du point de vue du profil pénal (non-récidiviste, primaire à l'incarcération, pas de procédure criminelle ni d'infraction à caractère sexuel) ainsi que d'effectuer une épuration du casier judiciaire afin de s'assurer que la personne est dans les délais légaux pour bénéficier d'aménagement, si nécessaire. Sur le deuxième point, le SPIP avait demandé à ce que les demandes puissent être examinées par le JAP référent en procédure Hors Débat Contradictoire, ce qui permet un examen plus rapide et ne bloque pas les places en débat contradictoire (procédure classique d'audience).

Au fur et à mesure du déroulement du projet, le tribunal a de moins en moins contribué au choix des participants. En parallèle, les situations pénales ont également de moins en moins été épurées, ce qui a conduit à l'irrecevabilité des demandes de plusieurs jeunes dans les derniers groupes. Cette situation a été dommageable pour l'investissement des jeunes concernés mais également pour la dynamique de groupe et a pu entamer le lien de confiance (voire la crédibilité) des professionnels. En effet, les professionnels, lors du recrutement avaient insisté sur cette étape et recueilli l'accord du candidat pour cette demande. Rappelons que l'épuration des situations pénales est dépendante du bon vouloir des parquets des tribunaux ayant prononcé les condamnations. Lorsque la condamnation a été prononcée par un autre TGI qu'Evry, le traitement de la demande de mise à écrou peut être très long. Cependant, notamment pour les deux derniers groupes, des peines prononcées par le TGI d'Evry ont été portées à écrou après le démarrage de la session.

Les profils des candidats présentés au tribunal puis retenus ont été différents de ceux évoqués ci-dessus. En effet, si les jeunes non-récidives, primaires à l'incarcération, condamnés par le tribunal correctionnel ont été retenus, ils ne constituaient pas la majorité des participants. Les critères des magistrats sur le profil des jeunes ne correspondaient pas au profil de la majorité des jeunes essonniers. Beaucoup étaient récidivistes et avaient déjà été incarcérés une fois au moins. En revanche, les professionnels ont respecté l'accord sur la nature de l'infraction et la matière pénale.

La procédure d'examen des demandes d'aménagement de peine a également connu des évolutions au fur et à mesure du déroulement du projet. L'examen en procédure « Hors débat Contradictoire » avait été demandé par le SPIP. Cette modalité de traitement de la demande présente l'avantage de simplifier la démarche, de gagner du temps et enfin de ne pas bloquer des places sur les audiences, au détriment du reste de la population pénale de Fleury-Mérogis. L'inconvénient majeur de cette modalité étant que le demandeur n'est pas rencontré par le magistrat (question de confiance du JAP envers le SPIP qui fait l'évaluation ainsi qu'envers le projet). La procédure Hors Débat Contradictoire a été essentiellement utilisée lors de la première session. Quelques participants ont pu en bénéficier ultérieurement, de façon presque anecdotique. La non-systématisation de cette procédure est probablement liée d'une part au profil des jeunes retenus ainsi qu'à un manque de confiance croissant envers le projet. En outre, rappelons que les Juges de l'Application des Peines sont des magistrats indépendants. Les négociations n'ont donc pas reflété le positionnement du Service d'Application des Peines mais des personnes le constituant. Ces éléments (différences de profil des jeunes, manque de confiance et positionnement individuel du magistrat) ont également joué un rôle dans les décisions d'aménagement de peine. Les JAP du tribunal d'Evry se sont relayés pour l'examen des demandes sur les 6 sessions du projet, ne permettant pas toujours une visibilité claire sur leurs attentes et provoquant parfois l'incompréhension, aussi bien des professionnels que des jeunes. Si au final les demandes ont été traitées, les logiques de fonctionnement de chacun n'ont pas forcément été prises en considération.

Les magistrats ont déploré la temporalité du projet qu'ils estiment trop courte ; les professionnels de l'insertion ont regretté la non-prise en compte du facteur collectif du projet. Les sorties progressives des jeunes ont probablement eu un impact non négligeable sur la dynamique de groupe à l'extérieur.

Il est à noter que l'entrée sur la phase 2 pour le SAS obligatoire qui se déroule à l'extérieur de la maison d'arrêt et qui a une durée de 15 jours est à une date fixe. Le passage en phase 2 approfondie (exploration de projet) ou en phase 3 (remise à niveau et recherche d'emploi) se confirme à l'issue de ces 15 jours et se détermine lors des réunions de régulation qui réunissent la totalité des professionnels une fois par mois.

## Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Ce SAS de 15 jours est important pour que les jeunes sortants de prison puissent trouver leurs repères, mettre en place les démarches administratives et continuer la dynamique de groupe amorcée lors des 6 semaines de la phase 1 en détention.

Cependant, cette entrée dans le SAS ne se déroule pas forcément à la même date, bien qu'elle soit fixe, pour la totalité des jeunes qui se sont vus octroyer un aménagement de peine. Malgré des relations qui s'améliorent entre les juges d'applications des peines (JAP) et le parquet, suite à une meilleure compréhension des exigences et contraintes de chacun, il n'est pas toujours aisé de respecter cet objectif. Cela est tenté au maximum par tous au fur et à mesure de la collaboration mais pour des raisons de contraintes judiciaires (délais légaux,...) certains jeunes ont pu intégrer le SAS en décalé parfois.

Pourtant ce SAS a été rajouté et réfléchi suite à la sortie du 1<sup>er</sup> groupe. Les professionnels ont tous faits le constat qu'il devait y avoir un temps de « décompression » pour que les jeunes règlent différents points avant de travailler sur leur souhait d'insertion professionnelle a proprement parlé.

Avant de poursuivre le travail de plus en plus en individuel car les projets se profils il est important que le groupe puisse se retrouver à l'extérieur et redémarrer ensemble les phases ultérieures afin de faire le point sur la phase 1 et de se projeter dans les suivantes.

Pourtant cela n'a pas été la possibilité de tout le monde et a pu mettre en difficulté les jeunes et les professionnels qui avaient un cadre pédagogique à respecter et qui tenait compte d'un groupe.

La réponse des demandes d'aménagement de peine est importante et fait monter la pression à la fin de la phase 1.

66 jeunes ont du demander un aménagement de peine en première instance sur 72 jeunes au total afin de poursuivre le projet R2S à l'extérieur.

29 se sont vus refuser leur demande en première instance. Sur ces 29 jeunes, 14 ont abandonné le dispositif suite à ce refus ou ont été sortis par nos soins du dispositif. Il a été régulier que la moitié du groupe initial voir plus sortent en décalage.

Le projet n'a pas toujours été suivi par le même JAP et ils ont tous des pratiques et des exigences différentes étant chacun indépendant.

✓ L'administration pénitentiaire a été partie prenante du projet avec la participation du SPIP 91. La Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis, par la rencontre de son directeur, avait également été associée à la mise en œuvre de la première phase en détention. Globalement, malgré quelques difficultés rencontrées notamment dans les transferts entre bâtiments, la détention a permis la mise en œuvre du projet. Cependant, la première phase s'est déroulée sur 3 bâtiments différents, ce qui a impliqué une charge de temps supplémentaire afin de réexpliquer le projet à chaque détention et de s'adapter au nouveau fonctionnement.

✓ En revanche, le Centre de Semi-liberté de Corbeil-Essonnes, qui a accueilli la majorité des jeunes participants ayant bénéficié d'un aménagement de peine, n'avait pas été associé en amont. Cet oubli a eu des conséquences sur le déroulement de la mesure, malgré nos tentatives de rattrapage (sous la forme d'une invitation à participer à une réunion de régulation). Les jeunes bénéficiaires de R2S ont été particulièrement observés par le Centre de Semi-liberté, et par voie de conséquence, par les Juges d'Application des Peines du Milieu Ouvert. Cette situation peut s'avérer bénéfique lorsqu'elle permet à tous les professionnels d'être réactifs quant à la situation de la personne. Cependant, pour les premiers groupes, cette focalisation a essentiellement conduit à de multiples révocations de mesures. La situation ayant par la suite évolué avec le Centre de Semi-liberté, le positionnement de la Juge d'Application des Peines du milieu ouvert s'est assoupli ; les rappels aux obligations ont remplacé, quand cela était possible, les révocations. Il nous semble, qu'à certains moments, les faiblesses des jeunes au regard de leur obligations pénales ont été confondues avec des problèmes de communication entre services.



## Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Des difficultés ont été rencontrées car il s'agit d'une expérimentation où tout a été à construire ensemble. Cependant, de nombreuses solutions ont pu être trouvées mais malheureusement il y a eu également plusieurs concessions qui ont dû être imaginées.

- *Préciser si ce projet a permis le renforcement de partenariats institutionnels ou opérationnels préexistants ou demandé la création de nouveaux partenariats*

✓ Le partenariat entre les missions locales, le SPIP et la détention préexistait au dispositif et c'est justement grâce à ces prémisses que le dispositif a pu voir le jour. Le dispositif a pourtant sans nul doute renforcé et développé l'existant.

✓ En parallèle du bilan diagnostic fait sur la phase 1 en détention, d'autres interventions ponctuelles étaient proposées.

A partir du 3<sup>ème</sup> groupe, suite à la demande des jeunes lors d'un bilan fait avec eux, des interventions supplémentaires liées à des problématiques rencontrées lors de la sortie de certains jeunes en phase 2 et 3 ont été organisées. De plus, les jeunes avaient émis le souhait d'avoir plus de temps collectif en détention.

Notamment nous avons pris contact avec un intervenant de Finances et Pédagogie pour animer des modules (2 ½ journées par groupe) sur la problématique de l'argent, abordant directement les thèmes de l'assurance et du budget et indirectement celui des ressources. Cette intervention, très appréciée des jeunes bénéficiaires, fournissait des informations sur les plans micro et macro-économiques, invitant les participants à s'interroger sur leur comportement individuel (de consommateur) et sur leur place dans la société (en tant que citoyen). Cependant, un module supplémentaire sur l'extérieur aurait permis aux jeunes de bénéficier de conseils appropriés dans leurs démarches (notamment dans celle d'ouverture d'un compte bancaire).

Un atelier collectif « hébergement/logement » a également été mis en place lors du dernier groupe suite aux diverses questions des jeunes.

- *Expliquer si la dynamique partenariale mise en place dans le cadre expérimental continuera à l'issue de la période expérimentale. Si non pour quelles raisons ? Si oui sur quelles actions ?*

La dynamique partenariale mise en place dans le cadre partenarial va essayer de continuer en 2011 à l'issue de l'expérimentation. En effet, la mission locale des Ulis (MLU) a souhaité reconduire ce projet en partenariat avec les missions locales du département et le SPIP.

Pour ce faire la MLU a monté un nouveau projet concernant les personnes placées sous main de justice relevant des missions locales de l'Essonne. Ce nouveau projet se nomme R2S 2011 et il s'appuie sur les conclusions faites de l'expérimentation.

De ce fait la dynamique partenariale continue et s'accroît encore sur l'année 2011 mais il est à noter que les financements annuels et non pérennes pour ce genre d'action fragilise la stabilité du partenariat.

## 2. Partenaires financiers

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) <b>en %</b>
Fonds d'expérimentation pour la jeunesse	73%
Cofinancements extérieurs à la structure	
DIRECCTE	19.25%
Politique de la Ville	3.75%
ASP	2.12%

## Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Ministère de la Justice	0.75%
Conseil Régional	0.50%
Conseil Général	0.48%
Autofinancement	0.15%

Le projet d'expérimentation s'est terminé au 31/12/2010 et, d'un commun accord, les différents partenaires (Etat, Justice, Missions Locales) ont décidé de renouveler cette action. Au vu des problèmes de financements, l'Etat, dans le cadre de la Politique de la Ville a financé pour l'année 2011 : 80 000€ qui ont permis de demander dans le cadre du FSE « Personnes Sous Mains de Justice » de présenter un dossier d'un montant de 42 102€.

20 000€ de la Justice sont venus compléter ce montage financier pour ce nouveau projet de 2011.

Il s'avère que malgré la volonté des différents partenaires de continuer ce projet, l'implication des Missions Locales, qui se sont vues retirer le financement des postes CIVIS SMJ, devient de plus en plus difficile. Il faut noter aussi que le renouvellement des postes de Coordinations sur Fleury Mérogis a permis à ce projet la continuité de l'action.

Le financement du Projet par le Fond d'expérimentation a permis de valoriser les actions menées depuis de nombreuses années par l'ensemble des Missions Locales du Département

Comme nous l'indiquons ci-dessus, les partenaires financiers ont trouvé ce projet intéressant et évidemment reconductible. Néanmoins, dans les différentes discussions financières entre les partenaires, nous avons du revoir à la baisse l'ensemble de notre action.

Par contre, du fait que l'expérimentation s'arrête dans le temps et que les financements ne soient pas assurés, le Conseil Général de l'Essonne hésite à financer cette action et à suppléer les financements de l'Etat. Les discussions sont en cours pour financer le projet sur 2012.

## Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

### - C.Pilotage de l'expérimentation

De nombreuses réunions préparatoires ont du être mises en place afin d'une part penser le projet et d'autre part pour s'accorder avec les différents partenaires quant notamment aux objectifs, à l'organisation, aux possibilités envisagées, aux choix retenus, aux contraintes,...

Pendant le projet, des réunions de mise au point, de réajustement ou de bilan ont dû également être organisées en fonction des difficultés rencontrées ou des nouvelles à annoncer.

Les réunions imaginées avant le début du dispositif et qui ont été réalisées sont les suivantes :

→ Les commissions de sélection : Réunion permettant de sélectionner les jeunes rencontrés par la coordination ML et le SPIP pour les intégrer ou non sur le dispositif. Etaient présents lors de ces réunions la coordination ML et le SPIP.

→ Réunions de régulation : Des réunions mensuelles ont été organisées par la coordination réunissant la direction de la ML porteuse, l'ensemble des conseillers missions locales référents justice du département, les CPIP référentes du projet, la chef de service du SPIP référente ainsi que les organismes de formation impliqués dans le dispositif.

Ces réunions avaient pour objectif de présenter les jeunes entrants dans le dispositif et par la suite d'aborder tous les suivis en cours.

→ Comité de pilotage (COFIL) : Deux comités de pilotage se sont tenus en préfecture piloté par monsieur le préfet Egalité Aux Chances en présence des 10 directions missions locales, de la direction du SPIP, des coordinatrices mission locale, de la DDTEFP et une fois du CREDOC.

Les outils de pilotage étaient des écrits et comptabilisations faites par la coordination mission locale suite aux retours de tous les partenaires.

Les réunions de régulation étaient un outil précieux pour le rendu compte et l'établissement des bilans de l'action.

Par la suite un tableau de bord a été crée par la coordination et le CREDOC qui a été utilisé pour les bilans de la coordination et qui est analysé par le CREDOC.

Des réunions de fonctionnement manquaient au dispositif. Elles auraient permis de parler du dispositif et de l'organisation menés. Ceci aurait évité d'organiser des réunions de réajustement et d'instaurer un temps de parole spécifique à cela.

### III. Enseignements généraux de l'expérimentation

#### - A. Analyse du dispositif expérimenté

Le dispositif testé devrait avoir un objectif plus large comme **favoriser l'insertion sociale et professionnelle** par la prise en charge globale de jeunes incarcérés par des temps de groupe et individuel en détention et à leur sortie pour éviter ainsi la scission « dedans/dehors » permettant de **lutter contre la récidive**.

Une prise en charge moyenne de 4 mois semble adaptée pour les groupes constitués.

Afin de répondre à ces objectifs, des phases doivent être définies en détention et à l'extérieur. Ces phases peuvent être animées à temps plein par un organisme de formation avec un suivi renforcé des conseillers missions locales et des conseillers du SPIP.

De plus, ce dispositif nécessite une coordination interne aux missions locales et à la justice. Une coordination mission locale doit être implantée au sein de la maison d'arrêt concernée. Sans cette coordination cela met en péril la bonne réalisation des actions menées.

Une équipe de professionnels doit être établie (Mission Locale, SPIP, OF) avec des référents précis et avec une description exhaustive des tâches et implications lors du projet.

Des partenaires incontournables (les équipes de la maison d'arrêt, juges, Parquet, CSL, employeurs, formateurs,...) doivent être sensibilisés et avoir si possible une personne ressource également afin de mieux communiquer.

Ci-dessous vous trouverez une proposition d'organisation possible pour tous les territoires.

## **ORGANISATION POUR METTRE EN PLACE**

### **« Réussir Sa Sortie »**

**Une Mission Locale porteuse pour l'ensemble des Missions Locales du département  
en travail partenarial avec la justice**

<b><u>CONSTITUTION DE L'EQUIPE DE TRAVAIL</u></b>	<b>T R A V A I L  P R E P A R A T O I R E</b>
<p><b><u>Equipe de travail du terrain:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Une coordination Mission Locale basée à la maison d'arrêt et employée par la mission locale porteuse (au minimum un bureau, ordinateur, téléphone): coordonne toute l'action</li> <li>→ Un conseiller référent justice dans chaque Mission Locale du département</li> <li>→ Un Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (CPIP) référent des suivis pour le Milieu Fermé et le Milieu Ouvert</li> <li>→ Un chef de service référent au SPIP</li> <li>→ Un organisme de formation : prise en charge du jeune pendant tout le dispositif à quasi temps plein (Milieu Fermé et Milieu ouvert)</li> </ul> <p><b><u>Equipe de travail de direction :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Tous les directeurs des Missions Locales du département avec un référent le directeur de la Mission Locale porteuse.</li> <li>→ La coordination Mission Locale référente du projet</li> <li>→ Direction du SPIP</li> </ul>	
<b><u>SENSIBILISATION DES PARTENAIRES</u></b>	
<p style="text-align: center;"><b>Sensibilisation des partenaires et acteurs</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Quant aux objectifs, à l'organisation, aux rôles de chacun et au moment d'intervention de chacun</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Des équipes de terrain et de direction ML et SPIP</li> <li>→ De la détention</li> <li>→ Du Tribunal : JAP et Parquet</li> <li>→ Du Centre de Semi Liberté</li> <li>→ Des employeurs du territoire, des centres de formation éventuellement</li> </ul> <p style="text-align: center;"><i>Déterminer des référents pour avoir un interlocuteur privilégié chez chaque partenaire incontournable.</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Distribuer le calendrier annuel de l'action afin d'optimiser l'organisation</i></p>	

<b><u>COPIL</u></b>	<b>S U I V I D</b>
<p style="text-align: center;">1 par trimestre ou bimestriel</p> <p>Piloté par l'Etat, Préfet Egalité Aux Chances Présents : l'équipe de direction <b><u>Objectif</u></b> : Bilan de l'action</p>	

<b><u>REUNIONS DE FONCTIONNEMENT</u></b>	<b>U D I S P O S I T I F</b>
1 par trimestre	
Piloté par la Mission Locale porteuse avec la coordination. Présents : Equipe de direction et équipe de terrain <i>Objectif : Suivi du dispositif</i>	
<b><u>REUNIONS DE REGULATION</u></b>	
1 par mois	
Piloté par la coordination. Présents: Equipe de travail <i>Objectif : suivi des jeunes</i>	

<b><u>PRE-PHASE</u> : Phase de sélection et de recrutement</b>	<b>D E R O U L E M E N T  D U  D I S P O S I T I F</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Repérage des arrivants correspondants aux critères sur la liste établie par la coordination des entrants <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Orientation des CPIP et des conseillers Mission Locale</li> <li>✓ Réponse aux courriers des jeunes</li> </ul> </li> <li>→ Entretiens de sélection menés par coordination et CPIP</li> <li>→ Présentation en commission de sélection pour établir une pré-liste de sélectionnés</li> <li>→ Présentation de cette liste au tribunal (JAP + Parquet) pour avis et épuration des casiers judiciaires</li> <li>→ Liste définitive établie et dispatchée à la détention. Les conseillers ML prévenus quels jeunes de leur structure sont retenus et les CPIP concernés transfèrent à la CPIP référente leur dossier</li> <li>→ La détention fait déménager les PPSMJ<sup>1</sup> sur le même bâtiment, le même étage, la même aile (pour faire émerger la cohésion de groupe, faciliter les mouvements en détention)</li> </ul>	
<b><u>PHASE 1 en détention</u> :</b> <b>8 semaines (dates fixes et déterminées à l'avance)</b>	
<p><u>Ateliers menés</u> :</p> <p style="text-align: center;"><b>BILAN PSYCHOSOCIAL</b>  <b>ELABORATION DU PROJET PROFESSIONNEL</b>  <b>TECHNIQUES DE RECHERCHE D'EMPLOI</b> (ex : préparation du CV)  <b>EVALUATION DU NIVEAU SCOLAIRE</b> (math/français)  <b>TRAVAIL SUR LE PORTEFEUILLE DE COMPETENCES</b>  <b>PREPARATION A LA LEVEE DES FREINS</b>  (Examen des situations administratives)  <b>TRAVAIL SUR LE SUIVI JUDICIAIRE</b> (SPIP)  <b>TRAVAIL SUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE</b> (ML)  (Suivi individuel renforcé et accompagnement dans le parcours d'insertion en validant ou non les propositions faites par l'organisme de formation)</p>	

<sup>1</sup> PPSMJ : Personne Placée Sous Main de Justice

Moyens

- ▲ Informations collectives et entretiens individuels par ML et par le SPIP
- ▲ Informations collectives et entretiens individuels par organisme de formation

**→ Etablissement d'une feuille de route et d'un bilan pour la deuxième phase  
Listing des démarches à effectuer pour la sortie**

*Pour que le jeune puisse intégrer la Phase 2 il faut qu'il puisse solliciter un aménagement de peine ou il faut qu'il soit en fin de peine. Pour l'aménagement de peine un dossier est établi avec le jeune par le SPIP pour le présenter au JAP et au Parquet.*

Le tribunal examine les demandes des dossiers déjà pré-validés en amont et valide ou non la demande d'aménagement de peine.

Les jeunes, ayant eu leur demande d'aménagement de peine accordée, pourront intégrer la phase 2. Pour les autres, le suivi classique continu et ils pourront intégrer peut être ultérieurement, en fonction des situations, une autre phase 2 d'un autre groupe.

**PHASE 2 à l'organisme de formation :  
8 semaines (dates fixes et déterminées à l'avance)**

Le jeune sera pris en charge tous les matins sur l'organisme de formation par des temps collectifs.

Les après midi seront consacrés aux entretiens individuels (ML, SPIP, OF) et aux démarches à effectuer.

S'assurer de la disposition de chèques mobilité afin de faciliter les divers transports entre les structures.

Un travail sur les situations administratives, sur le respect des obligations, sur la finalisation des outils de recherche d'emploi, sur la mise en place d'une boîte mail, d'un téléphone,...sera mené.

Ateliers menés :

**LEVEE DES FREINS**  
**VALIDATION DU PROJET PROFESSIONNEL** (Stage si nécessaire)  
**ATELIERS DIVERS**  
(Image de soi, informatique, passation du SST, ...)  
**RECHERCHE INTENSIVE D'EMPLOI OU DE FORMATION**

Moyens

- ▲ Informations collectives et entretiens individuels par ML et par SPIP
- ▲ Informations collectives et entretiens individuels par Organisme de formation

**→ Etablissement d'un bilan et de pistes à suivre si le jeune n'est pas en emploi ou en formation ou en solution d'insertion.**

- Peu importe la situation du jeune le suivi Mission Locale continue à l'issue du parcours et ce jusqu'à ce que cela soit nécessaire jusqu'aux 25 ans révolus de la personne
  - Le suivi du SPIP continuera jusqu'à la fin de sa mesure

**EXEMPLE: SCHEMA GENERAL DE L'ACTION R2S 2011**

Sélection du groupe de jeunes entrants sur l'action (SPIP et ML)  
Validation des JAP et du Parquet

<p><b>Phase 1</b></p> <p>8 semaines En détention</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Elaboration du Projet Professionnel (organisme de formation)</li> <li>▲ Préparation du CV (organisme de formation)</li> <li>▲ Bilan psycho-social (organisme de formation)</li> <li>▲ Diagnostic partagé (organisme de formation)</li> <li>▲ Informations collectives et entretiens individuels par ML et par SPIP</li> <li>▲ Informations collectives par partenaires</li> <li>▲ Mise en place des démarches d'aménagement et/ou de fin de peine (SPIP)</li> <li>▲ Examen des situations administratives (organisme de formation)</li> <li>▲ Listing des démarches à effectuer pour la sortie (OF, ML et SPIP)</li> </ul>
--	---

Bilan intermédiaire

<p><b>Phase 2</b></p> <p>8 semaines En milieu ouvert</p>	<p><b>1- SAS</b> (15 jours) (organisme de formation)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Mise en place des démarches pour résolution des situations administratives (papiers d'identité, compte bancaire, prise des rendez-vous pour respecter les obligations, inscription au code de la route si nécessaire...)</li> <li>▲ Mise en situation de travail / Gestes techniques professionnels + mise en place pour la réalisation de stage pour ceux à qui cela a été préconisé lors du POP en phase 1</li> <li>▲ Mise en place d'une adresse mail + d'un téléphone</li> <li>▲ RDV avec conseillers ML, coordination et SPIP</li> </ul> <p><b>2 – Travail sur l'insertion professionnelle</b> (solutions d'insertion, emploi, formation,...) <b>et la lutte contre la récidive</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ <i>Organisme</i> :</li> <li>▲ Adaptation à la situation de chaque jeune</li> <li>▲ Etude des situations personnelles (environnement, ...)</li> <li>▲ Validation du projet professionnel</li> <li>▲ Stage en entreprise si nécessaire et passation du PCS1 ou SST</li> <li>▲ Finalisation des outils de recherche d'emploi</li> <li>▲ Solutions d'insertion</li> <li>▲ Mise à l'emploi ou en formation selon le projet défini</li> <li>➢ <i>Conseiller ML</i> :</li> <li>▲ Suivi individuel renforcé et accompagnement dans le parcours d'insertion en validant ou non les propositions faites par l'organisme de formation.</li> <li>▲ Prise en compte du jeune dans sa globalité avec une importance sur le contexte environnemental et social.</li> <li>➢ <i>CPIP du SPIP</i> :</li> <li>▲ Suivi judiciaire de la personne placée sous main de justice (PPSMJ)</li> </ul>
--	---

Bilan final

<p>Temps collectif et temps individuel</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Les ateliers de groupe se dérouleront aussi bien en MF et MO pour permettre la continuité du travail et éviter la scission dedans/dehors. Ces temps collectifs permettent d'impulser une dynamique et de donner les mêmes informations à tous les protagonistes ayant pour point commun la détention.</li> <li>▲ Les temps individuels auront pour objet de singulariser et d'adapter les parcours à chaque besoin des jeunes. Ils construiront leurs parcours qui les amèneront sur une exploration de projet ou sur une recherche de travail.</li> </ul>
--	---

En prison

A l'extérieur de la détention

Suivi conjoint Mission Locale (jusqu'à 25 ans révolus) et SPIP (jusqu'à la fin de la mesure)

Réunion de Régulation mensuelle + Réunion technique trimestrielle

Coordination



### - B.Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

#### 1. Public visé

La difficulté d'atteindre le public visé est plus centré sur le fait qu'il est parfois compliqué de trouver le nombre suffisant de jeunes qui correspond en tout point aux critères demandés.

La communication sur le dispositif en faveur des jeunes se déroule facilement notamment grâce à la communication interne.

Le repérage des jeunes potentiels s'améliore sans cesse par le biais des signalements des conseillers missions locales et des CPIP mais avec le concours de la coordination départementale qui centralise les signalements, qui fait le point sur chaque situation et qui compare les signalés à la liste des entrants.

La difficulté réside surtout dans les contraintes judiciaires : situations pénales non définitives (jugements en attente, casier judiciaire non épuré et peines arrivant à la dernière minute sans possibilité d'organisation et de rebondir, ...).

De plus, il y a des exigences au niveau du comportement qui sont souvent importantes pour l'acceptation d'un aménagement de peine.

Il n'est pas si difficile de trouver des jeunes essonniens âgés entre 18 et 25 ans étant incarcérés et condamnés à Fleury-Mérogis. Cependant, il faudrait ajouter à cela pour répondre aux exigences de chaque professionnel : une situation administrative à jour, une peine aménageable, n'ayant pas eu de difficulté tout au long de sa détention, ayant une situation pénale définitive et certaine, primaire à l'incarcération et si déjà condamné à une peine privative de liberté ne pas avoir déjà bénéficié d'un aménagement de peine, ayant eu une procédure correctionnelle, sans addiction,... la liste pouvant être longue et ne correspondant pas à la population ciblée.

Il y a en effet les critères de sélection pour intégrer le dispositif imposés par la mission locale et le SPIP et ayant fait ensemble un diagnostic de sélection pour chaque intégration dans un groupe. Cependant, en plus de cela il y a également les critères qui se surajoutent de la détention et des magistrats.

La communication avec les magistrats est déjà présente mais devrait être encore plus étroite afin de pouvoir éviter tous ces désagréments et les complications liées aux situations pénales. Un bon nombre de jeunes se sont vus refuser leur demande d'aménagement de peine ce qui a pu ralentir le dispositif et le mettre en difficulté. Sur 72 jeunes, 66 devaient faire une demande d'aménagement de peine et 29 se sont vus refuser leur demande en 1ère instance, soit 44%. Sur ces 29, 14 ont ensuite abandonné le dispositif. Pourtant ces dossiers avaient tous été transmis au JAP et au Parquet en amont de l'action pour avis. Certaines situations sont effectivement évolutives et tous ne peut pas être contrôlé à tout les niveaux. Cependant, ce chiffre de 29 aurait pu être réduit.

De plus, beaucoup de jeunes ne sont pas sortis aux dates prévues avec un décalage du fait des aménagements de peine tardifs, ceci était une difficulté supplémentaire à gérer pour la cohésion du groupe mais aussi pour les partenaires qui ont du sans cesse s'adapter dans les prise en charge.

#### 2. Actions menées dans le cadre du dispositif testé

→ Les étapes préparatoires préalables nécessaires pour la mise en œuvre du dispositif ont été décrites ci-dessus (p.21).

→ Nous avons déjà mis en place un nouveau projet pour continuer le projet R2S sous sa nouvelle version R2S 2011. En effet, nous avons essayé de tirer des enseignements de l'expérimentation afin d'essayer d'améliorer de nouveau la prise en charge de ce public. L'évaluation nous apportera certainement d'autres pistes ultérieures à étudier. En attendant, nous avons souhaité simplifier le dispositif comme expliciter à partir de la p.21. Un seul organisme intervient actuellement, un seul CPIP est référent du projet pour le milieu fermé et le milieu ouvert, ceci facilite les échanges car il y a moins d'interlocuteurs privilégiés et cela permet plus de repères pour le jeune.

De 3 phases nous sommes passés à 2 phases (1 en prison et en 1 à l'extérieur).

Une bourse a été étudiée pour la sortie à hauteur de 300€ par jeune sortis sur la phase 2.

Enfin, l'objectif s'est élargi et nous avons souhaité favoriser l'insertion sociale et professionnelle et non uniquement la mise à l'emploi, ce qui nous semble plus adapté au vu des profils des jeunes concernés.

La phase 1 en détention est passée de 6 semaines à 8 semaines pour pouvoir soulager le SPIP et les juges dans le traitement et l'étude des demandes d'aménagement de peine.

## Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Les dates de fin du dispositif sont à présent strictement respectées car nous avons prolongé des jeunes dans le dispositif et cela ne s'est pas avéré être pertinent.

Vous pouvez trouver ci-dessous les changements opérés et les différences entre les deux actions. Le projet R2S 2011 qui a pu s'établir grâce à l'expérimentation est réalisable pour une extension.

R2S	R2S 2011
<b>Acteurs et Partenaires</b>	
Préfet Egalité Aux Chances 10 Missions Locales de l'Essonne Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Essonne (SPIP) Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis Juges d'Application des Peines et Parquet - Tribunal d'evry	
3 Organismes de formation : CREdy, FREE Association, Boutique Club Emploi 1 Evalueur: le CREDOC	1 Organisme de Formation : FREE Association Pas d'évaluation
<b>Financements</b>	
MAVEJ	FSE Politique de la Ville SPIP
<b>Procédure</b>	
Réponse à l'appel à projet du Haut Commissaire à la Jeunesse, M. HIRSCH	Appel d'Offres organisé
<b>Porteur</b>	
Mission Locale des Ulis	
<b>Objectif</b>	
<b>Favoriser la mise à l'emploi</b> par la prise en charge globale de jeunes incarcérés par des temps de groupe et individuel en détention et à la sortie pour éviter ainsi la scission "dedans/dehors" permettant de lutter contre la récidive	<b>Favoriser l'insertion sociale et professionnelle</b> par la prise en charge globale de jeunes incarcérés par des temps de groupe et individuel en détention et à la sortie pour éviter ainsi la scission "dedans/dehors" permettant de lutter contre la récidive
<b>Critères de sélection</b>	
Jeunes hommes âgés entre 18 et 25 ans révolus Relevant du territoire de l'Essonne et justifiant d'un hébergement En régularité pour travailler sur le territoire français Condamnés aménageables ou en fin de peine relevant d'une mesure en milieu ouvert Pas de limite de niveau scolaire Libre adhésion du jeune	
Jeune ayant énoncé une volonté de travailler	Jeune ayant énoncé une volonté de s'insérer
<b>Durée et Nombre</b>	
6 groupes de 12 jeunes soit 72 jeunes Période : du 2/11/09 au 13/02/11	4 groupes (2X12 et 2X10) soit 44 jeunes Période du 23/05/11 au 9/03/12
<b>Personnes référentes</b>	
Un directeur Mission Locale et son adjointe 2 coordinatrices Mission Locale justice 10 conseillers Mission Locale référent justice (1 par ML du territoire) 1 chef de service du SPIP	
3 CIP du SPIP (2 en MO et 1 en MF)	1 CIP MO et MF 1 Lieutenant et un surveillant
<b>Rémunération</b>	
Possibilité de toucher l'Allocation Interstitielle du CIVIS soit 900€ annuel si jeune en CIVIS	
Pas de rémunération spécifique	Bourse de 300 € pour la phase 2
<b>Déroulement</b>	

## Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

<b>Pré-Phase de repérage et de recrutement</b>	
Signalements des Missions Locales, du SPIP et des Coordinatrices Entretiens de sélection des jeunes avec coordinatrice Mission Locale et CIP du SPIP Commission de sélection avec Coordinatrices Missions Locales et SPIP Transmission de la liste retenue au Juge d'Application des Peines (JAP) et Parquet pour avis et vérification des casiers afin d'épurer si nécessaire Déménagement des jeunes détenus sur un même bâtiment, un même étage et une même aile Information collective de lancement avec les jeunes et les professionnels (Coordinatrices ML, CIP SPIP et organisme de formation)	
<b>Phase 1 : En détention</b>	
6 semaines	8 semaines
4 journées 1/2 de collectif	Tous les matins en collectif (du lundi au vendredi)
Entretiens individuels par organisme de formation, conseiller mission locale référent, CIP du SPIP et coordinatrices ML Préparation à la levée des freins Travail sur le suivi judiciaire Travail sur l'insertion sociale et professionnelle	
Diagnostic des freins	Bilan Psychosocial Elaboration du projet professionnel Evaluation du niveau scolaire Travail sur le portefeuille de compétences
Etablissement d'une feuille de route pour la suite	
Demande des aménagements de peine auprès du JAP et du Parquet	
<b>Phase 2 : A l'Organisme de Formation</b>	
8 semaines dont 15 jours de SAS	
A CREdy*	A FREE*
15 jours de SAS obligatoire après orientation sur la phase 2 "approfondie" ou en phase 3	Parcours entier obligatoire sauf si emploi ou formation en lien avec le projet déterminé
SAS (15 jours) Levée des freins	
Elaboration du projet professionnel Validation du projet professionnel (stage si nécessaire)	Validation du projet professionnel (stage si nécessaire) Ateliers divers : passation SST, informatique, image de soi,... Recherche intensive de solution d'insertion : emploi, formation,...
<b>Phase 3 : maximum 8 semaines</b>	<b>Fin du parcours</b>
A la Boutique Club Empoi* et à FREE* Remise à niveau Préparation au code de la route Recherche intensive d'emploi Fin du parcours	
<b>Lieu de l'action</b>	
Phase 1: Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis	
Plusieurs bâtiments (D2, D5, D3)	1 bâtiment: D3
Phase 2 : A l'Organisme de Formation	
Credy et Repères (Brétigny) (OF)	FREE Association (Evry) (OF)
Phase 3	
Boutique Club Emploi (Juvisy)( OF)	
FREE Association (Evry) (OF)	
<b>Réunions / Transmission d'informations</b>	
Réunions de régulation mensuelles	
Comités de Pilotage	
Réunions de fonctionnement, trimestrielles	

### 3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

→ Les partenaires opérationnels incontournables pour la mise en place du dispositif est en premier lieu les missions locales du département et le SPIP. De plus, la maison d'arrêt doit être sensibilisée et tenue informée des démarches afin de pouvoir valider l'action et en faciliter sa mise en œuvre.

Un travail partenarial avec les juges et le procureur devrait être mis en place d'une façon plus soutenue.

Un travail de coordination mission locale semble nécessaire à la bonne mise en en place du dispositif.

→ La mise en place d'un comité de pilotage (COPIL) semble nécessaire afin de réunir toutes les directions des services impliqués pour pratiquer une cohésion et politique commune face au dispositif.

Le Préfet Egalité Aux Chances a piloté le projet R2S et pilote actuellement le projet R2S 2011 lors des COPIL. Doivent être présentes la Mission Locale porteuse et les directeurs des autres Mission Locale, la coordination du projet, la direction du SPIP et si nécessaire l'organisme de formation. Il serait peut être pertinent d'imaginer d'inviter le tribunal pour tenir compte autant que possible de leurs avis, exigences et contraintes.

### 4. Impacts sur la structure

Le projet a eu d'importants impacts au niveau de la structure et de son organisation :

✓ Au niveau de la structure, celle-ci est devenue référente au niveau départemental :

→ La structure a dû coordonner le projet, organiser les réunions institutionnelles, réaliser les bilans et répondre aux nombreuses sollicitations en matière de communication :

✓ **Visite de M. HIRSCH à la Mission Locale des Ulis**

✓ **Presse**

➤ AFP (Agence France-Presse), « *Hirsch soutient un projet de réinsertion professionnelle de jeunes détenus* », 19 Février 2010

➤ Le Parisien, « *Une expérience pour aider les jeunes à la sortie de prison* », 20 Février 2010

➤ Le Républicain, « *Un pré-bilan pour l'opération « Réussir Sa Sortie »* », Février 2010

➤ Les Ulis – le magazine des Ulissiens, « *Aider les jeunes à la sortie de prison* », Avril 2010

➤ L'Express, « *Malik, une vie après Fleury* », 30 Juin 2010

➤ Gazette Santé Social, « *L'Essonne teste « Réussir Sa Sortie de prison »* », Mars 2011

✓ **Autres médias**

➤ Site de la Mairie des Ulis

➤ Reportage sur Télésonne, Février 2010.

→ La structure a dû appréhender les nouveaux partenaires du projet (justice) et a dû coordonner tous les autres partenaires du projet.

✓ Au niveau de l'organisation :

→ La structure a dû s'organiser pour que le projet fonctionne tant au niveau du personnel sur Fleury-Mérogis tant qu'au niveau du personnel administratif au sein de la structure.

→ La structure a dû créer des outils spécifiques pour la gestion du projet.

→ Une organisation spécifique et importante a dû être mise en place pour que le travail des évaluateurs puisse être organisé dans les conditions nécessaires à l'évaluation.

### **Conclusion :**

On parle de plus en plus de l'importance de l'individualisation de la peine et, par le projet R2S, les professionnels ont tenté de répondre à cette commande. L'accent peut être porté sur des objectifs concrets en termes d'emploi et de récidive. Or, on a vu que pouvait être évincé, non pas par manque d'intérêt mais par méconnaissance, le profil des jeunes participants ainsi que leur dynamique individuelle traduite par leurs mécanismes psychologiques. Il est important que tous les professionnels puissent accompagner ces jeunes dans leur globalité en prenant en compte l'insertion professionnelle (souvent emploi), la situation judiciaire (lutte contre la récidive et respect des obligations) et l'insertion sociale (souvent accompagnement intense) et fragilité de la personne (souvent addiction).

L'environnement économique actuel n'est pas favorable à la diminution du chômage pour les jeunes, et en particulier pour ceux dont le manque de qualification ainsi que la situation pénale sont un frein à l'emploi. Malgré tout, l'engagement des partenaires judiciaires et l'énergie fournie par les conseillers Missions Locales permettent de limiter l'impact de ce contexte auprès du public des jeunes placés sous main de Justice.

La formation ou l'emploi sont des vecteurs de réinsertion. Ils permettent d'aborder la réinsertion ou l'insertion des jeunes par un axe défini et palpable mais plusieurs thématiques sont adjacentes et peuvent être ainsi abordées. Ils ne sont pas à eux seuls garants de l'insertion et c'est pourquoi l'équipe de R2S s'attache à prendre en considération tous les freins possibles.

R2S permet notamment de développer l'autonomie, créer un climat de confiance et de sécurité, apprendre ou réapprendre ses droits et ses devoirs et ainsi contribuer à la vie publique. Ce dispositif permet de mettre la situation au clair et de régler les nombreuses problématiques administratives (papiers d'identité, compte bancaire,...).

L'erreur serait de mesurer ce dispositif par le nombre de mise à l'emploi ou de parcours de reprise de formation et de récidive ou de retour en maison d'arrêt pour non respect de certaines mesures ou comportements jugés inadaptés. Ce sont des indicateurs importants mais réducteurs si l'on ne s'attache qu'à ceux-ci. Une dynamique se met en place et cet accompagnement permet également de se poser, regarder le parcours, repérer les démarches à faire, s'approprier son propre parcours judiciaire et professionnel et d'envisager une suite. Malgré les éventuels retours et certaines ruptures de contrats, l'important est de pouvoir construire l'avenir.

Les résultats sont nous semble-t-il intéressants. La mise en place d'un projet tel que celui-ci est lourde et nécessite un partenariat et collaboration importante. Ce dispositif permet de travailler tous ensemble autour d'accompagnement précis auquel il faut sans cesse se réajuster.

L'équipe pluridisciplinaire de R2S est composée de professionnels de justice et de l'insertion professionnelle et cela en est le point fort. Il n'est clairement pas évident de travailler tous ensemble, le calendrier judiciaire et les contraintes qui s'en dégagent ne correspondent pas forcément aux contraintes du marché de l'emploi et de la vie extérieure.

Cependant, tout le monde s'accordera à dire que l'énergie déployée a été importante. A ce jour, cette énergie est moins concentrée sur l'organisation car les différents professionnels arrivent à trouver un langage commun, bien que la justice présuppose d'une idée d'obligation et la mission locale travaille à partir de libre adhésion, ils ont un même objectif. Ce projet est la conjonction des deux.

La proposition d'accompagnement apportée à ces jeunes se veut spécifique et adaptée à leur profil et cela semble être également un objectif atteint.

Le Fonds d'Expérimentation Jeunes a permis de mettre en place un projet préparant les jeunes hommes incarcérés à trouver de l'emploi. L'une des particularités de ce projet s'avère être la mise en place d'un partenariat renforcé et multiple (SPIP, 10 Missions Locales de l'Essonne, JAP, Maison d'Arrêt, Procureur, Président du Tribunal, Services de l'Etat).

## Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Au terme de l'expérimentation, nous avons pu constater 3 points très favorables à ce projet à savoir:

- Une meilleure compréhension du travail des différents partenaires sur les jeunes concernés,
- Une meilleure prise en charge globale des jeunes en évitant la scission dedans/dehors.
- Une amélioration sur le taux de récidive concernant les jeunes concernés.

Grâce aux résultats positifs de l'expérimentation, nous avons souhaité renouvelé ce projet en tenant compte du bilan de l'action.

Et par la volonté de chacun nous avons pu dès le mois de Mai 2011 relancer cette action.

Le projet a été revu à la baisse financièrement (projet simplifié, moins de jeunes, 1 seul organisme de formation) afin de pouvoir être mis en place.

L'Etat par l'intermédiaire du Préfet à l'Egalité des Chances, M. LAMBERT, a financé le dossier, les services de la Justice participent également au projet complété par des Fonds du FSE

Il est à noter par ailleurs que la suppression des référents CIVIS SMJ a eu pour conséquence: de diminuer les interventions des référents Justice à la Maison d'Arrêt et d'avoir une moindre implication dans le nouveau projet.

Pour conclure, à ce jour, l'ensemble des participants reconnaît que le projet R2S s'est inscrit dans une dynamique départementale et qu'il est porteur de résultats positifs pour le public concerné. C'est pourquoi, avec la volonté de beaucoup de partenaires, nous avons pu le reconduire pour un an. Il serait donc dommage pour des raisons financières de le stopper les années suivantes

### **Annexes obligatoires à joindre au fichier :**

**Tableau 1 sur les publics**

**Tableau 2 sur les actions**

## Fonds d'expérimentation pour la jeunesse

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative  
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative  
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse  
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13  
Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>